



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de l'Ouest Rhodanien
Mairie de SAINT-ROMAIN DE POPEY

N°12/2016
Voirie

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Objet : règlementation circulation sur la RD 33 / stationnement interdit « Place du Popey »
Travaux EIFFAGE

Le Maire de la commune de SAINT ROMAIN DE POPEY

- Vu le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-1,
- Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE domiciliée 69210 Savigny représentée par Mr SEON pour effectuer des travaux d'enfouissement de réseaux pour le compte de la Commune,
- Considérant que le chantier se situe en agglomération,
- Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux sur la « Place du Popey » et sur la RD 33,

ARRETE :

Article 1 : le stationnement de tous les véhicules est interdit sur « La Place du Popey » du 7 au 11 Mars 2016 afin de permettre à l'entreprise EIFFAGE de réaliser les travaux d'enfouissement de réseaux.

La circulation des véhicules sera alternée par feux du 7 au 11 mars 2016 sur la Route Départementale 33 (Rue Centrale) depuis la Place du Popey jusqu'au niveau de la Traboule en direction de Pontcharra sur Turdine.

Article 2 : Les piétons passeront sur le trottoir opposé aux travaux.

Article 3 : la signalisation temporaire sera mise en place conformément aux textes en vigueur par le pétitionnaire.

Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Le chantier sera correctement signalé, éclairé la nuit.

Article 4 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité que des tiers, des accidents pouvant résulter de la réalisation de ces travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers. Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La gendarmerie de Tarare
- Au pétitionnaire.
- A la Maison du Département du Rhône de Tarare

qui seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Notifié le
Signature

Fait à St Romain de Popey
Le 4 Mars 2016
P/Le Maire,
Jean-Michel COQUARD
Adjoint Voirie



Mairie

22 place la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey – Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –
courriel : mairie.stromaindepopoy@gmail.com